

Conseil municipal

Séance du 25 janvier 2019

Présents : V. Canellas, C. Chartier, A. Clapier, V. Geoffroy, A. Geoffroy, M.J. Gros, S. Ilovaisky, D. Le Cornec, M. Morin, C. Peloux

Délibérations :

• **Renouvellement convention SEDEL :** Convention avec le Parc Naturel Régional du Luberon pour une meilleure maîtrise énergétique dans les communes. C'est grâce à cette convention que nous avons pu changer les huisseries de la Mairie pour une meilleure efficacité thermique (remboursement à hauteur de 95%). Le tarif de l'adhésion n'a pas changé par rapport à 2018 (2,10€ par habitant par an).

Vote : Pour : 9 , Contre : 0, Abstention : 1

Remarque : On pourrait envisager des améliorations dans le chauffage du musée et de la salle multiactivités.

• **Demande aide financière pour le programme Bochnakian dans le cadre AMI-Quartier Durable :** Dans le cadre de 1 'AMI-Quartier Durable, il est présenté un dossier technique portant sur la requalification d'un îlot central pour la création de trois logements sociaux ainsi que la réalisation d'une étude de conception d'une OAP (Orientation d'aménagement et de programmation), Chemin des Batarins. Ce dossier permet de demander une subvention. Certains élus ne sont pas d'accord sur la partie OAP où il s'agit de penser l'urbanisation future de la commune. Un vote nominatif est demandé :

Vote : Pour : 1 (S.Ilovaisky); Contre : 6 (V.Canellas, A.Clapier, A. Geoffroy, MJ.Gros, M.Morin et C.Peloux); Abstentions : 3 (C.Chartier, V.Geoffroy et D.Le Cornec)

• **Modification de la délibération n° 2018-026 (demande pour la «réhabilitation Bochnakian» dans le cadre de la ruralité) :** Il est nécessaire d'ajouter un paragraphe dans la précédente délibération concernant une étude d'impact sur le budget de fonctionnement de la commune. Sur l'opération visée (immeuble Bochnakian), cet étude permettra de mettre en avant la fiabilité de l'opération dans la mesure où les loyers encaissés couvriront le remboursement du crédit nécessaire pour compléter les subventions. Cette réalisation permettra d'offrir des logements sociaux répondant aux normes qualité et à la réglementation thermique en vigueur, ainsi qu'aux plafonds de loyers correspondant aux dispositifs PLAI et PLUS.

Vote : Pour : 9 , Contre : 0, Abstention : 1

• **Décision quant à la poursuite du PLU et au besoin, désignation d'un nouveau bureau d'étude :** Trois bureaux d'études ont envoyé un dossier en réponse à l'appel d'offre pour la poursuite du PLU. Les sommes demandées vont de 21612 € à 22920 € TTC. La synthèse réalisée après l'ouverture des plis a amené à choisir le dossier le plus cher car il semble le plus fiable et il propose des délais compatibles avec le calendrier électoral. Avec ces nouvelles données, doit-on poursuivre la réalisation du PLU ? Après discussion, il est procédé à un vote nominatif :

Vote : Pour : 4 (A. Geoffroy, V. Geoffroy, D. Le Cornec, S. Ilovaisky); Contre : 4 (V.Canellas, M.J. Gros, M.Morin, C.Peloux); Abstentions : 2 (A. Clapier, C.Chartier)

Après que le résultat du scrutin ait été enregistré et que l'égalité pour / contre ait été constatée, Monsieur le Maire a dit qu'il interrogerait la Préfecture dès le lundi et que si on lui demandait de se prononcer, il voterait contre.

• **Etude de la demande des parents pour une garderie :** Une nouvelle demande émanant des parents d'élèves est faite pour l'organisation d'une garderie (1h le matin et 1h30 le soir). Nous allons organiser rapidement une réunion de réflexion avec les parents pour essayer de leur donner satisfaction.

Questions diverses :

• La boulangerie de Reillanne souhaiterait faire des tournées au village. Nous n'avons actuellement reçu aucun courrier de demande. A suivre.

• Nous avons reçu un devis pour le goudronnage des routes et rues de la commune. Il sera soumis à la communauté de communes pour savoir la part qu'elle pourrait prendre en charge.

• Nous avons reçu un courrier pour héberger des ruches sur les terrains communaux. Ayant plusieurs apiculteurs sur notre commune, il ne sera pas donné suite à cette demande.

• La recrudescence de crottes de chiens sur les chemins et rues pose le problème de la vigilance des maîtres afin de préserver la propreté du domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance
Cathie Chartier